



---

TIRAGE AU SORT  
JEU CONCOURS – BOX CAMPER EXPERIENCE  
25 mars au 13 avril 2024

**ARTICLE 1 :** Société Organisatrice

La société « GIE YPOCAMP DEVELOPEMENT », située à ZA de Ragon, 44119 Treillières, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 423555648; organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat. Ce jeu gratuit débutera le lundi 25 mars 2024 à 00h00 et se terminera le samedi 13 avril 2024 à 19h00.

**ARTICLE 2 :** Accès au jeu (Participants)

Ce jeu gratuit est accessible en deux parties. La première partie grâce à une inscription sur la landing page YpoCamp : <https://lp.ypocamp.fr/vanlife-experience>. Les inscriptions sur cette page sont ouvertes dès le lundi 25 mars 2024 à 00h00 et jusqu'au samedi 13 avril 2024 à 19h00.

Une validation est nécessaire pendant l'événement Vanlife Expérience organisé dans les concessions YpoCamp, entre le jeudi 11 avril 2024 à 09h00 et le samedi 13 avril 2024 à 19h00. La validation de la participation se fait sur la page suivante : <https://lp.ypocamp.fr/vanlife-experience-concours>

**ARTICLE 3 :** Inscription et participation au jeu

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure résident en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement. YpoCamp se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

De plus, si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au jeu sous son propre et unique nom.

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait. Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouvel affichage et entrera en vigueur sur le site internet YpoCamp. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

#### **ARTICLE 4** : Principe du jeu

Principes du jeu :

- Si une personne s'inscrit en premier sur la page suivante : <https://lp.ypocamp.fr/vanlife-experience>
  - o La personne doit confirmer son inscription lors de l'événement Vanlife Expérience, en remplissant le formulaire sur la page suivante : <https://lp.ypocamp.fr/vanlife-experience-concours>
- Si une personne s'inscrit directement sur la page de validation de participation (<https://lp.ypocamp.fr/vanlife-experience-concours>) alors elle n'a pas besoin de compléter son inscription sur un autre formulaire.

Toute participation sera annulée en cas de fraude, usage de fausse identité, ou identité qui ne serait pas la sienne.

#### **ARTICLE 5** : Dotations.

Le jeu est doté de neuf lots attribués à 9 participants distincts dans 9 concessions différentes ayant respecté les conditions de participation et tirés au sort le lundi 15 avril 2024.

Les participants participent au tirage au sort pour tenter de gagner l'un des prix suivants :

- 9 Box Camper Experience – 5 nuits découverte d'une valeur de 149,00€

Le prix ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangé, ni faire l'objet d'un versement de sa valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne le prix.

#### **ARTICLE 6** : Désignation des gagnants.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort à la suite du concours.

Les gagnants seront avertis par email sur l'adresse email renseignée au moment de l'inscription, après la date du tirage au sort. Il ne sera donné aucun renseignement par téléphone concernant l'identité des gagnants.

Si les gagnants ne se manifestent pas auprès de notre société avant le 11.05.2024, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

**ARTICLE 7** : Responsabilité de l'organisation

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

**ARTICLE 8** : Acceptation du règlement du jeu

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identifiant Instagram soit publié, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer.

**ARTICLE 9** : Litige et loi applicable

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

**ARTICLE 10** : Le présent règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Le règlement est disponible sur notre site internet [www.ypocamp.fr](http://www.ypocamp.fr)

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.